

AUGMENTATIONS – PROMOTIONS – COMMISSION PARITAIRE DE RECOURS

RAPPEL : DATE LIMITE DE DÉPÔT ⇒ 15/06/2018

La commission paritaire de recours salarial permet d'examiner la situation individuelle de salariés qui peuvent prétendre, sous certaines conditions, à une révision de leur situation.

Elle se déroulera en septembre sur deux sessions.

Elle est composée :

- de 5 membres représentant la Direction Générale,
- 2 élus par Organisation Syndicale. Les représentants **FO Banques BNPP** sont [Françoise Roux](#) et [Martine Tuduri](#).

⇒ Pour un changement de niveau (promotion)

Cette procédure est accessible à tous les techniciens de la banque, jusqu'au niveau **F** inclus, qui n'auraient pas changé de niveau sur une période d'activité professionnelle rémunérée de **6 ans**. Cette période minimale est portée à **8 ans** pour un technicien de la banque de niveau **G** et à **10 ans** pour un cadre de niveau **H** ou **I**.

⇒ Pour une demande d'augmentation individuelle

Sont concernés, tous les techniciens de la banque et les cadres de niveau **H** et **I** sous réserve qu'ils n'aient pas bénéficié d'une révision de situation (promotion et/ou augmentation) au cours d'une période d'activité professionnelle rémunérée de **5 ans** précédant la demande.

Les tableaux ci-dessous vous permettront de vous situer sur l'échelle salariale et vous aideront dans une négociation de révision de situation.

La Délégation Nationale **FO Banques BNPP** reste bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

	Hommes				Femmes			
	Age moyen	1er décile	Médiane	9ème décile	Age moyen	1er décile	Médiane	9ème décile
C	42	22061	25742	31724	37	21287	22905	28406
D	33	23754	26812	30663	32	23774	26850	30733
E	41	26172	29546	33869	40	25982	29806	33559
F	41	28900	32485	37530	41	27948	32222	36693
G	46	32593	36360	41955	46	31308	36109	41518
Techniciens	42	27007	32840	39418	42	26807	32649	38989
H	28	37831	43940	52202	32	35784	42543	50637
I	44	47877	55051	65397	43	44409	52833	62029
J	47	58363	68424	33889	45	55424	65605	79002
K	49	74288	89112	123983	48	71270	83109	108123
HC	52	101105	148786	299880	51	94870	128979	230350
Cadres	45	41703	58822	119065	43	38323	50841	90261

Les rémunérations sont classées par ordre croissant (par niveau hiérarchique et par sexe) et réparties par tranches de 10 %

⇒ le 1er décile donne la rémunération située juste au-dessus de la 1ère tranche de 10 % (90 % des salariés ont gagné au moins cette rémunération)

⇒ la médiane donne la rémunération située juste au-dessus de la 5ème tranche de 10 % (50 % des salariés ont gagné au moins cette rémunération)

⇒ le 9ème décile donne la rémunération située juste au-dessus de la 9ème tranche de 10% (10 % des salariés ont gagné au moins cette rémunération)

- ⇒ Si vous jugez que votre qualification ou votre compétence est insuffisamment reconnue,
 - ⇒ Si des "promesses" n'ont pas été tenues,
 - ⇒ Si vous avez été "oublié",
 - ⇒ Si vous remplissez les conditions reprises en 1^{ère} page,
- Il vous faut déposer un dossier pour saisir la Commission Paritaire de Recours**

Modèle de lettre



Votre nom
 Votre n° d'agent
 Votre affectation

(Paris), le
 Monsieur le Directeur
 BNP PARIBAS
 ACI : ZXXXXXA

Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions de l'accord du 18 décembre 2001, je demande que mon dossier soit soumis à la commission paritaire de recours en matière de situations individuelles qui siègera en septembre 2018.

Je travaille depuis près de X années à BNP Paribas et depuis X années, je suis au niveau X (et/ou je n'ai pas bénéficié d'augmentation).

En effet (justification de la demande – à rédiger avec l'aide de votre délégué si vous le souhaitez).

En conséquence, je vous demande de bien vouloir transmettre mon dossier à Monsieur le Directeur des Ressources Humaines Groupe.

Je demande que mon dossier soit présenté par FO Banques BNPP.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Signature

Pour votre information, les grilles de salaire par périmètre [en cliquant ICI](#)

Fourchettes de révision des salaires fixes				
Niveaux	Augmentations		Promotions	
	Mini	Maxi	Mini	Maxi
A	"	"	"	"
B	670 €	840 €	"	"
C	840 €	1 170 €	1 010 €	1 170 €
D	840 €	1 170 €	1 010 €	1 170 €
E	840 €	1 340 €	1 010 €	1 340 €
F	840 €	1 340 €	1 010 €	1 340 €
G	1 010 €	2 350 €	1 510 €	2 350 €
H	1 680 €	2 680 €	2 010 €	2 680 €
I	2 010 €	3 020 €	2 510 €	3 020 €
J	2 680 €	3 690 €	2 850 €	3 690 €
K	3 020 €	4 360 €	3 020 €	4 360 €



Smartphone



Internet

Délégation Nationale
 32 rue de Clignancourt 75018 Paris
 ACI :CSDRCA

Tél:01 40 14 38 24 Fax:01 40 14 60 05

Mail paris_irp_delegation_nationale_force_ouvriere@bnpparibas.com



Facebook



Twitter

